

**AVIS PUBLIC
PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 282-2021**

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de Règlement n° 282-2021 modifiant le règlement de construction n° 24-99 et ses amendements en vigueur en vue d'abroger les dispositions relatives aux refoulements des eaux d'égout.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 août 2021 à huis clos, le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le projet de règlement n° 282-2021 modifiant le règlement de construction n° 24-99 et ses amendements en vigueur en vue d'abroger les dispositions relatives aux refoulements des eaux d'égout ;
- 2- Que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, adopté le 2 octobre 2020 précise qu'une consultation écrite de 15 jours peut remplacer toute procédure faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal qui implique le déplacement ou le rassemblement de personnes.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ce premier projet de règlement en transmettant ses commentaires écrits par courriel ou par la poste du 26 août 2021 au 10 septembre 2021, le tout selon les modalités suivantes :

Par courriel : bonneau.donald@ville.metabetchouan.qc.ca

Par la poste : Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
G8G 1A1

- 4- Le projet de Règlement peut être consulté au bureau de la mairie aux heures d'ouverture.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 26 août 2021.

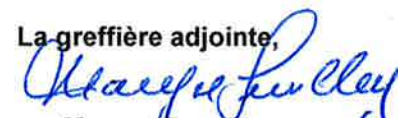
La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 26 août 2021

En foi de quoi, je donne ce certificat le 26 août 2021.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay